

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 10 ET 11 OCTOBRE 2016

Point 4 de l'ordre du jour

Demande de renouvellement et d'augmentation du cautionnement en faveur de l'Association d'accueil familial de jour du district de la Gruyère (AAFJ)

Lors de sa séance du 4 novembre 2013, le Conseil général acceptait de renouveler en faveur de l'Association d'accueil familial de jour du district de la Gruyère (ci-après l'Association) un cautionnement de Fr. 100'000.-- pour une durée de cinq ans. Ce cautionnement arrive à échéance à fin 2018. Toutefois, l'Association sollicite d'ores et déjà le renouvellement de ce cautionnement, augmenté à Fr. 150'000.-- pour une durée de cinq ans.

L'adaptation du montant de Fr. 100'000.-- à Fr. 150'000.-- est justifiée par une activité croissante (340'000 heures de garde estimées pour 2016) et un échelonnement des versements de la part de l'Etat et de la Loterie Romande, qui rendent fragile la trésorerie de l'Association.

Pour rappel, l'Association verse les salaires des assistantes parentales alors que les parents ne paient les frais de garde qu'à la fin du mois courant. De plus, le don de la Loterie romande, qui finance largement l'Association, ainsi que la rétribution du Service de l'enfance et de la jeunesse pour la délégation de surveillance, ne sont versés que durant le deuxième semestre de l'année.

Le système de trésorerie mis en place permet ainsi à l'Association de bénéficier d'une limite de crédit en compte-courant auprès d'un établissement bancaire pour faire face, le cas échéant, à d'éventuels manques de liquidités momentanés.

Le Conseil communal demande au Conseil général de donner son approbation pour le renouvellement du cautionnement par la Ville de Bulle, à hauteur de Fr. 150'000.--, pour une durée de cinq ans en faveur de l'Association d'accueil familial de jour du district de la Gruyère (AAFJ).

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Le Secrétaire général

Jacques Morand

Jean-Marc Morand